

From: Rowing Canada Aviron <comm@rowingcanada.org>
To: <Bryan.Hillis@uregina.ca>
Date: 9/14/2021 1:28 PM
Subject: Member Update #7: Return to Rowing | Retour à l'aviron

RCA NEWS

[View in your browser](#)



Member Update #7

Return to Rowing

Vaccine Requirements and Additional Updates

The Canadian rowing community has remained safe and healthy overall throughout the pandemic. The low numbers of reported cases to RCA thus far is a testament to the strong leadership and oversight of key individuals from within our member organizations and the conscientiousness of all our participants. Our protocols and behaviours have served us well and at this stage of the pandemic we want to reinforce the need to remain diligent and to continue to apply best practices as we enter the fall/winter season. As the pandemic response evolves, we at RCA are required to evolve along with the changing nature of the pandemic and regional public health regulations.

Vaccination Requirements

The health and safety of staff, athletes and the community remains our top priority at this time. RCA will be requiring proof of full vaccination status for everyone joining us for the 2021 RCA National Rowing Championships and the 2022 RCA National Conference. For those who are not fully vaccinated, RCA will require proof of regular Health Canada approved negative COVID tests to be conducted at the individual's own expense. Details related to both of these events are provided below, with more forthcoming.

Under the guidance of Chief Medical Officer Dr. Mike Wilkinson, **RCA also strongly recommends** that member organizations adopt the requirement for all participants to provide proof of double vaccination for outdoor (including for events) and indoor activity. Member organizations must continue to abide by all local, provincial and federal public health guidelines, including in relation to vaccine requirements.

RCA also recommends that for those who are not fully vaccinated, that member organizations require proof of regular Health Canada approved negative COVID tests to be conducted at the individual's own expense.

Member organizations with employees should seek legal advice when developing a mandatory vaccination policy as an employer. Workplace health and safety and employees' interests must be addressed in addition to consideration of labour and employment issues in the relevant province.

Below we have outlined a number of reminders and additional updates for the RCA membership. As many limitations and expectations apply from the provincial level, please ensure to remain up to date on information provided from your Provincial Rowing Association and **continue to abide by their local, provincial and federal public health guidelines** when making decisions and assessments related to the programming they offer

Sanctioned Activity

RCA has sanctioned on-water and indoor activity as described below. In some areas, provincial and local guidelines have more restrictive limitations and it is essential that member organizations **only offer programming that is also allowed within those restrictions**.

Outdoor Activity

RCA has sanctioned on-water activity for all boat sizes and skill levels (including new to rowing and returning rowers). This may be different for each province/region depending on local and provincial restrictions in place.

Indoor Activity

Group and individual activity is sanctioned by RCA as outlined [HERE](#). This may be different for each province/region depending on local and provincial restrictions in place.

Return to Events

2021-2022 Events

Effective July 24, 2021, RCA has been sanctioning outdoor events. We are currently not sanctioning indoor events. Please see [this recent announcement](#) for more information and requirements that must be met.

National Events

The following events have been cancelled or postponed this year:

- 2021 Royal Canadian Henley Regatta has been cancelled.
- Cascadia RCA Masters Championships has been cancelled.
- National Rowing Championships and Canada Cup that were to be held in Welland, Ontario have been cancelled.

RCA will host an alternative, streamlined version of the National Rowing Championships from November 11-13, 2021 at Elk Lake, Victoria, British Columbia. Details will be provided to the Provincial Rowing Associations and wider community throughout the fall. Proof of full vaccination will be required for everyone joining us for the RCA National Rowing Championships.

Plans are underway to host a hybrid virtual/in-person RCA National Conference in January 2022 in Victoria, British Columbia. More details will be released later in the fall. Proof of full vaccination will be required for everyone joining us for the RCA National Conference. Any local restrictions to indoor organized events at the time will apply and may impact the delivery of the in-person portion of the conference.

Insurance

It is RCA's current understanding that RCA sanctioned activity, **which is not impacted by a local cessation mandate**, is covered under our existing insurance provision. This includes competition at events registered/sanctioned by USRowing.

The liability policy for RCA and its member organizations provides coverage in the USA for competition at events that are **registered/sanctioned by USRowing**.

The sport accident policy **does not** cover any activity that occurs outside of Canada. We strongly recommend that anyone going outside of Canada obtain excess travel medical coverage (ensure that there is no exclusion for sport activity).

As of February 15, 2021, our policy now has an exclusion to coverage related to communicable disease.

Risk Assessment and Mitigation Checklist

Clubs are required to have completed the Risk Assessment and Mitigation Checklist tool prior to returning to the water. There is no requirement to complete the tool again if your organization completed it in 2020. Clubs must update their own protocols to reflect any new changes related to restrictions at the local and provincial level. Additionally, the following implementation expectations are **no longer considered mandatory** by RCA:

- The creation of separate, self-contained groups for individuals who are considered higher risk. Clubs should use their discretion regarding making changes to this former requirement.
- *Daily* briefings on new information and changes. Clubs should provide updates and share new information as necessary.
- Application of the 2m rule should be implemented as per local guidelines (e.g. in some locations the 2m rule no longer applies).

If it is unclear how the implementation expectations from the Risk Assessment and Mitigation Checklist tool combined with the evolution of local restrictions should result in updates to club protocols, please contact us or your PRA with your specific inquiries.

We want to emphasize that our cleaning and sanitizing expectations remain in place. We also strongly recommend the use of masks, hygiene practices and PPE when interacting with others in close proximity.

If your organization does not have a completed Risk Assessment and Mitigation Checklist tool on record please contact us prior to offering programming this season.

RCA Dues and Fees

RCA Annual Dues, Participant Fees and Regatta Seat Fees are in effect. RCA fees will be refunded for programs that are cancelled (due to COVID-19 restrictions) prior to the program start date.

Member organizations should ensure that refund policies are clearly communicated in all advertisements for new programming.

COVID-19 Exposure at Your Club

Contact RCA (tdillon@rowingcanada.org and jfitzpatrick@rowingcanada.org) and your PRA immediately regarding any of the following:

- An individual at your club has a positive COVID-19 test
- An individual at your club has been advised by Public Health to quarantine or be tested as they have been in close contact with an individual who has a positive COVID-19 test or confirmed COVID-19 illness.

While we all remain vigilant in protecting our rowing community, we look forward to seeing everyone on the water this season. Please contact us if you need further support or clarification. Stay tuned for our next 'Return to Rowing' update in October.

Mise à jour n°7 pour les membres

Retour à l'aviron

Exigences de vaccination et mises à jour supplémentaires

Dans l'ensemble, la communauté canadienne d'aviron est restée en sécurité et en bonne santé tout au long de la pandémie. Le faible nombre de cas signalés à RCA jusqu'à présent témoigne du leadership et de la supervision remarquables des personnes clés au sein de nos organisations membres et de la conscience de tous nos participants. Nos protocoles et comportements nous ont bien servis et, à ce stade de la pandémie, nous voulons renforcer la nécessité de rester diligent et de continuer à appliquer les pratiques exemplaires à l'aube de la saison d'automne/hiver. À mesure que la réponse à la pandémie évolue, nous, chez RCA, devons évoluer en fonction de la nature changeante de la pandémie et des règles régionales en matière de santé publique.

Exigences de vaccination

La santé et la sécurité du personnel, des athlètes et de la communauté restent notre priorité absolue en ce moment. RCA exigera une preuve de statut vaccinal complet pour toutes les personnes qui se joignent à nous pour les Championnats nationaux d'aviron de RCA 2021 et pour la Conférence nationale de RCA 2022. Pour toute personne qui n'est pas entièrement vaccinée, RCA exigera une preuve de résultat négatif à un test de dépistage de la COVID approuvé par Santé Canada et effectué aux frais de la personne. Les informations relatives à ces deux événements sont fournies ci-dessous, et d'autres informations suivront.

Sous la direction du médecin en chef, le Dr Mike Wilkinson, **RCA recommande aussi fortement** que les organisations membres adoptent l'exigence que tous les participants fournissent une preuve de double vaccination pour les activités extérieures (y compris pour les compétitions) et intérieures. Les organisations membres doivent continuer de se conformer à toutes les directives de santé publique locales, provinciales et fédérales, y compris en ce qui concerne les exigences de vaccination.

RCA recommande aussi que pour toute personne qui n'est pas entièrement vaccinée, les organisations membres exigent une preuve de résultat négatif suite à un test de dépistage de la COVID approuvé par Santé Canada et effectué aux frais de la personne.

Les organisations membres ayant des employés doivent demander un avis juridique dans l'élaboration d'une politique de vaccination obligatoire en tant qu'employeur. La santé et la sécurité au travail et les intérêts des employés doivent être pris en compte tout comme les conditions de travail et d'emploi dans la province concernée.

Nous avons inclus ci-dessous un certain nombre de rappels et de mises à jour supplémentaires à l'intention des membres de RCA. Étant donné que de nombreuses limites et attentes s'appliquent au niveau provincial, veuillez vous assurer de rester à jour au sujet des informations fournies par votre association provinciale d'aviron et de **continuer à respecter ses directives de santé publique locales, provinciales et fédérales** dans vos prises de décisions et évaluations liées aux programmes qu'elle offre.

Activités sanctionnées

RCA a sanctionné les activités sur l'eau et en salle décrites ci-dessous. Dans certaines régions, les directives provinciales et locales comprennent des limites plus restrictives et il est essentiel que les organisations membres **n'offrent que des programmes qui sont aussi autorisés dans le cadre de ces restrictions**.

Activités extérieures

RCA a sanctionné les activités sur l'eau pour toutes les tailles d'embarcations et tous les niveaux de compétence (y compris les nouveaux rameurs et les rameurs de retour). Cela peut être différent pour chaque province/région selon les restrictions locales et provinciales en place.

Activités en salle

Les activités de groupe et individuelles sont sanctionnées par RCA comme indiqué **ICI**. Cela peut être différent pour chaque province/région selon les restrictions locales et provinciales en place.

Retour aux événements

Événements 2021-2022

Depuis le 24 juillet 2021, RCA sanctionne les événements extérieurs. Nous ne sanctionnons actuellement pas les événements en salle. Veuillez consulter [cette annonce récente](#) pour de plus amples informations et les exigences à respecter.

Événements nationaux

Les événements suivants ont été annulés ou reportés cette année :

- La Régate Royal Canadian Henley 2021 a été annulée.
- Les Championnats des maîtres Cascadia de RCA ont été annulés.
- Les Championnats nationaux d'aviron et la Coupe Canada qui devaient avoir lieu à Welland, en Ontario, ont été annulés.

RCA organisera une version alternative et simplifiée des Championnats nationaux d'aviron du 11 au 13 novembre 2021 à Elk Lake, à Victoria, en Colombie-Britannique. Les informations seront fournies aux associations provinciales d'aviron et à la communauté en général tout au long de l'automne. Une preuve de vaccination complète sera requise pour toutes les personnes qui se joignent à nous pour les championnats nationaux d'aviron de RCA.

Des plans sont en cours pour organiser une conférence nationale de RCA hybride en présentiel/mode virtuel en janvier 2022 à Victoria, en Colombie-Britannique. De plus amples informations seront dévoilées plus tard à l'automne. Une preuve de vaccination complète sera requise pour toutes les personnes qui se joignent à nous pour la conférence nationale de RCA. Toute restriction locale concernant les événements organisés à l'intérieur en vigueur à ce moment-là s'appliquera et pourrait avoir une incidence sur la prestation de la partie en personne de la conférence.

Assurance

Selon la compréhension actuelle de RCA, les activités sanctionnées par RCA **qui ne sont pas touchées par des restrictions locales** sont couvertes par notre clause d'assurance existante. Cela inclut la compétition dans le cadre d'événements autorisés/sanctionnés par USRowing.

La police de responsabilité de RCA et de ses organisations membres fournit une couverture aux États-Unis pour la compétition dans le cadre d'événements **autorisés /sanctionnés par USRowing**.

La police d'assurance accident dans le sport **ne couvre aucune activité** qui se déroule à l'extérieur du Canada. Nous recommandons fortement à toute personne voyageant à l'extérieur du Canada de se procurer une couverture médicale de voyage supplémentaire (assurez-vous qu'il n'y a pas d'exclusion pour les activités sportives).

Depuis le 15 février 2021, notre police contient une exclusion à la couverture liée aux maladies transmissibles.

Outil d'évaluation et d'atténuation des risques

Les clubs doivent remplir le formulaire de l'outil d'évaluation et d'atténuation des risques avant de retourner sur l'eau. Il n'est pas nécessaire de remplir à nouveau le formulaire de l'outil si votre organisation l'a rempli en 2020. Les clubs doivent mettre à jour leurs propres protocoles pour refléter tout nouveau changement lié aux restrictions aux niveaux local et provincial. De plus, les attentes de mise en œuvre suivantes **ne sont plus considérées comme obligatoires** par RCA :

- La création de groupes distincts et autonomes pour les personnes considérées comme présentant un risque plus élevé. Les clubs doivent utiliser leur pouvoir discrétionnaire pour apporter des modifications à cette ancienne exigence.
- Des comptes rendus quotidiens sur les nouvelles informations et les changements. Les clubs doivent fournir des mises à jour et partager les nouvelles informations au besoin.
- L'application de la règle des deux mètres de distanciation doit être mise en œuvre conformément aux directives locales (par exemple, dans certains endroits, la règle des deux mètres ne s'applique plus).

Si la façon dont les attentes de mise en œuvre de l'outil d'évaluation et d'atténuation des risques combinées à l'évolution des restrictions locales devraient entraîner des mises à jour des protocoles des clubs n'est pas claire à vos yeux, veuillez nous contacter ou contacter votre APA afin de partager vos questions spécifiques.

Nous tenons à souligner que nos attentes en matière de nettoyage et de désinfection restent en place. Nous recommandons aussi fortement l'utilisation de masques, de pratiques d'hygiène et d'EPI dans les interactions avec d'autres personnes à proximité.

Si votre organisation ne dispose pas d'un formulaire de l'outil d'évaluation et d'atténuation des risques dûment rempli, veuillez nous contacter avant d'offrir des programmes cette saison.

Frais d'adhésion de RCA

Les cotisations annuelles, les frais de participant et les frais par siège dans le cadre d'une régates de RCA sont en vigueur. Les frais de RCA seront remboursés pour les programmes qui sont annulés (en raison des restrictions liées à la COVID-19) avant la date de début du programme.

Les organisations membres doivent s'assurer que les politiques de remboursement sont clairement communiquées dans toutes les publicités pour les nouveaux programmes.

Exposition à la COVID-19 à votre club

Contactez RCA (tdillon@rowingcanada.org et jfitzpatrick@rowingcanada.org) et votre APA immédiatement concernant les cas suivants :

- Une personne de votre club reçoit un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19
- Une personne de votre club a été avisée par la santé publique de se mettre en quarantaine ou de subir un test de dépistage, car elle a été en contact étroit avec une personne qui a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ou est un cas confirmé de COVID-19

Bien que nous restions tous vigilants pour protéger notre communauté d'aviron, nous sommes impatients de voir tout le monde sur l'eau cette saison. Veuillez nous contacter si vous avez besoin d'aide ou de précisions supplémentaires. Surveillez la publication de notre prochaine mise à jour « Retour à l'aviron » en octobre.



[CONNECT](#) [CLUBS](#) [SHOP](#) [SUPPORT](#) [EVENTS](#)



Copyright © 2021 Rowing Canada Aviron, All rights reserved.

Our mailing address is:

321 – 4371 Interurban Road Victoria, BC V9E 2C5

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).